

## Sept ans de prison requis contre Cheb Mami pour l'avortement forcé sur son ex-compagne

Sept ans d'emprisonnement ont été requis jeudi soir par le parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis) contre le chanteur de raï Cheb Mami, qui a reconnu pour la première fois devant le tribunal correctionnel avoir été au courant que son entourage organisait l'avortement forcé de son ex-compagne dans sa villa algéroise en août 2005, tentative qui a échoué.

La procureure Ophélie Champeaux a réclamé six ans d'emprisonnement contre l'ancien manager de la star, Michel Lévy, qui « *de manière zélée, a participé* » à cette opération. Et dix ans de prison ferme, la peine maximale, contre les deux « *exécutants* », Hicham Lazaar et Abdelkader Lallili, absents du procès.

« *Pour les auteurs, ce n'est pas Camille, c'est un ventre qui doit être vidé et il faut s'en charger* », a dénoncé la magistrate fustigeant aussi l'obsession de Mohamed Khelifati, alias Cheb Mami, à se débarrasser de cet enfant, alors que Camille ne lui a jamais « *demandé d'être père* » car elle « *voulait seulement être mère.* »

« *On est en pleine régression* », a aussi déploré **Me Marie Dosé**, l'avocate de la victime, terminant sa plaidoirie en s'adressant au chanteur dans le box: « *j'ai promis à ma cliente de dire au père de cet enfant que si un jour il souhaite demander pardon à sa fille, Camille lui ouvrira la porte. Et Camille espère sincèrement que sa fille lui pardonnera.* »

Les avocats de la défense devaient plaider dans la soirée. Le jugement doit tomber vendredi à partir de 15h.

« *Ça devait se passer dans une clinique privée* », a raconté le chanteur en larmes dans le box des prévenus. Puis l'un de ses hommes de main l'aurait appelé pour lui signifier que la clinique avait refusé. « *Kader était paniqué. Il m'a dit: 'c'est toi qui nous a mis dans la merde. On vient le faire chez toi. File! Je suis allé à l'hôtel Hilton...* »

Le lendemain, Abdelkader Lallali lui aurait montré un bout d'organe ressemblant à "un foie" pour prouver que l'avortement avait réussi, a encore ajouté le chanteur pour expliquer l'existence de transcriptions téléphoniques dans lesquelles il dit avoir « *vu le sang* » et « *vu le fœtus.* » Il avait jusqu'ici toujours nié avoir été au courant de la tentative d'avortement forcé qui s'est passée à son domicile.

- « *Vous étiez prêt à tout pour que cet enfant ne voie pas le jour ?* », lui a demandé le tribunal. « *Non* », a bafouillé le prévenu, qui s'est emmêlé dans son récit, affirmant qu'avoir un enfant illégitime était « *contraire à (s)a religion et contraire à (s)a culture.* »

- « *Vous rendez-vous compte que vous l'avez abandonnée aux mains de charlatans ?!* », s'est révolté le président Jean-Dominique Launay.

- « *Il y avait deux femmes...* »

- « *Oui, mais pas de médecin* », a insisté le magistrat.

Auparavant, Camille, une photographe de presse, a raconté comment elle avait été droguée par « *Kader* » puis emmenée de force dans la villa du chanteur où deux femmes se sont acharnées sur elle

toute une nuit. « *L'une appuyait sur mon ventre, l'autre mettait les mains, elle grattait et grattait encore, et l'autre appuyait sur mon ventre* », s'est-elle souvenue à la barre. La petite fille, née en mars 2006 par césarienne du fait des blessures subies par sa mère, ne doit la vie sauve qu'à un utérus rétroversé. « *C'est un miracle* », selon le président.

L'ancien manager de Cheb Mami, Michel Lecorre, alias Lévy, a pour sa part exaspéré le tribunal en présentant la « *dixième version des faits* », a ironisé M. Launay. Ayant admis au cours de l'enquête avoir suggéré l'idée d'un avortement en Algérie à Cheb Mami, il affirme aujourd'hui ne pas avoir été au courant de la grossesse de Camille lorsqu'elle est partie pour un déplacement professionnel, arrangé par ses soins, à Alger. « *Quand elle m'a raconté les faits à son retour, je me suis rangé de son côté* », a-t-il assuré. C'est lui qui aurait conseillé à la jeune femme de porter plainte, malgré une transaction en cours.

Né à Saïda en Algérie, Cheb Mami a commencé à chanter à l'âge de 12 ans. A son arrivée en France en 1985, il lance avec d'autres la mode du raï et devient en quinze ans une star internationale, un parcours couronné par un duo avec Sting en 2000 et le tube *Desert Rose*. Depuis son arrestation en 2006, il ne fait plus de musique. « *Je compose, pour un jour, inch'Allah* », a souligné le chanteur vêtu d'une chemise blanche.

Mis en examen notamment pour « *complicité de violences aggravées* » sur la personne de Camille, Cheb Mami, 42 ans, encourt jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150.000 euros d'amende. AP